



PROMOTIONS 2026 À LA POSTE

CE QUI CHANGE AU 1ER JANVIER 2026

CE QUE LA CFE-CGC DÉFEND POUR VOUS

On vous dit tout!

Nouvelles modalités de promotion applicables du 1er janvier au 30 septembre 2026 pour les postiers des classes I à IV (groupe B).

CE QUI ÉVOLUE

1. UNE ANCIENNETÉ RÉDUITE À 1 AN

Désormais, une année d'ancienneté suffit pour être éligible à une promotion (salariés, fonctionnaires et agents contractuels). **Une revendication que la CFE-CGC porte depuis quelques années : accélérer les parcours professionnels.**

2. DEUX VOIES DE PROMOTION

LA PROMOTION VIA RECRUTEMENT INTERNE

- Processus de sélection métier et promotion menés simultanément
- Promotion effective à la prise de poste
- Tests écrits possibles en cas d'écart de 2 niveaux ou d'accès au groupe A
- Entretien avec jury et notation

⚠ **En cas de score insuffisant au test écrit : exclusion automatique.**

LA PROMOTION PAR RECONNAISSANCE DES ACQUIS PROFESSIONNELS (RAP)

- Initiative du manager
- Évaluation des compétences
- Validation en revue de personnel
- Limitée à un seul niveau supérieur
- Impossible vers le groupe A ou B par cette voie

⚠ **Cette voie reste soumise au respect de la structure d'emploi et des budgets locaux.**

CE QUI CHANGE SUR LA RÉMUNÉRATION

- Reprise d'ancienneté à 100 % pour les classes I à III
- Jusqu'à 2 860 € brut/an pour un passage vers III.1
- 2 400 € pour certains passages vers III.2 ou III.3
- 1 320 € par niveau franchi vers le groupe A

Les gains se cumulent en cas de franchissement de plusieurs niveaux.

LES ENJEUX

La Direction met en avant :

- la simplification,
- l'accélération des carrières,
- le renforcement de la mobilité interne.

Mais dans les faits :

- Sélection renforcée (tests écrits, seuil éliminatoire)
- Promotions conditionnées aux besoins budgétaires locaux
- Responsabilité accrue donnée au manager
- Dispositif RAP limité à un seul niveau

POSITION DE LA CFE-CGC

La CFE-CGC sera particulièrement vigilante sur :

- l'égalité d'accès aux promotions,
- la transparence des jurys et des seuils d'évaluation,
- l'absence de discrimination entre salariés et fonctionnaires,
- le respect des budgets dédiés à la promotion,
- l'application effective de la reprise d'ancienneté à 100 %,
- l'accompagnement des cadres et des agents à potentiel.

LES REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC :

La CFE-CGC sera particulièrement vigilante sur :

- l'égalité d'accès aux promotions,
- la transparence des jurys et des seuils d'évaluation,
- l'absence de discrimination entre salariés et fonctionnaires,
- le respect des budgets dédiés à la promotion,
- l'application effective de la reprise d'ancienneté à 100 %,
- l'accompagnement des cadres et des agents à potentiel.

VOUS AVEZ UN PROJET D'ÉVOLUTION ?
NE RESTEZ PAS SEUL(E).

CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS CFE-CGC
POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E).



100%
CADRES

100%
VOUS

VOS INTERLOCUTEURS CFE-CGC GROUPE LA POSTE

GRAND SUD OUEST

B. DAURIGNAC

06 26 57 72 08

bernard.daurignaccgc@gmail.com

J. GODEFROY

06 27 15 49 00

cgclaposte31@gmail.com

H. DOGAN

06 69 38 04 01

hugo.dogancgc@gmail.com

Y. POGAM

06 61 07 76 45

yannickpogam.cgc@gmail.com

P. HECIAK

06 27 15 48 99

cgclapostetap@gmail.com

S. TRUJILLO

06 81 57 40 02

cgc.sandra.trujillo@gmail.com

J.-C. PECHMAGRE

06 26 90 21 58

pechmagre.cgc@gmail.com

J. PICARD

07 60 56 06 90

picard.cgc@gmail.com

V. VILLARD

07 60 73 65 61

villard.cgc@hotmail.com

C. CASSEAU

06 26 57 72 02

casseau.cgc@gmail.com

G. DUFERMONT

06 27 34 88 27

dufermont.cgc@gmail.com

J.R. ORSATTI

06 27 15 48 98

orsatti.cgc@gmail.com

V. ESPITALIER

06 14 95 18 30

cgc.laposte.ho@gmail.com

G. BUTEZ

06 41 90 20 00

georges.butez@laposte.fr